

Assemblée générale de l'UCP : une journée bien remplie

Le 20 janvier dernier, l'UCP organisait une assemblée générale à l'occasion de ses 20 ans. Rappelons que notre union syndicale avait été créée le 20 novembre 1991, par regroupement de plusieurs syndicats plus anciens.

Une partie de l'ordre du jour était consacrée au rappel de l'évolution de l'UCP au fil des ans, qui s'est notamment traduite par une inscription durable dans le paysage syndical parisien confirmée par les élections professionnelles successives, et de quelques dossiers dans lesquels l'implication de notre union avait été particulièrement forte : les avancées pour certains corps, responsabilité pénale des cadres, le protocole d'accord ARTT et les comptes épargne temps, la pétition sur le malaise des cadres, la création de l'allocation prévoyance santé, la réforme de la catégorie C, la cotation des postes, l'application du droit individuel à la formation, la création des CSP comptables et de la direction des achats, l'accord sur la formation professionnelle, la réforme de la catégorie B, l'accord santé sécurité au travail, etc.

De nombreux sujets d'actualité ont été abordés et ont donné lieu à des échanges particulièrement riches : la politique de redéploiement des effectifs décidée par l'exécutif municipal et son impact sur les conditions de travail, l'absentéisme, la réforme de la catégorie B, les conséquences de l'accord santé sécurité au travail, la réforme statutaire (actualisation du décret de 1994), la déprécarisation, le plan seniors, la réforme de la catégorie A, les ratios promus/promouvables.

La dernière partie de cette journée a porté sur l'organisation des prochaines élections professionnelles, qui se dérouleront selon de nouvelles modalités issues de la loi sur la rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010, avec notamment l'élection directe (scrutin de liste) des représentants des personnels au sein des instances paritaires des directions (comités techniques).

Les nombreuses interventions qui ont rythmé cette journée, et la densité des échanges qui les accompagnait, ont permis de réaffirmer les valeurs partagées par les adhérents et sympathisants de l'UCP, ainsi que l'importance de la place que doivent occuper les syndicats dans une contexte difficile pour les personnels des administrations parisiennes. Les nombreux participants à cette journée bien remplie ont exprimé le souhait de poursuivre prochainement la réflexion collective : le succès de cette assemblée générale en appelle d'autres !

Reconnaissance de la spécificité des contrôleurs de sécurité et les techniciens de la surveillance spécialisée

Suite aux nombreuses remarques des organisations syndicales, dont la nôtre, le projet initial de regrouper en un seul corps 10 spécialités assez éloignées les unes des autres est abandonné, au profit de la création de deux corps, l'un des **techniciens supérieurs regroupant 8 spécialités (génie urbain, constructions et bâtiment, laboratoires, prévention des risques professionnels, études paysagères, informatique, multimédia et environnement)**, et le **corps regroupant deux spécialités concourant à la tranquillité publique (contrôleurs de sécurité et techniciens de la surveillance spécialisée)**.

Nous reviendrons prochainement en détail sur le nouveau corps des techniciens supérieurs.

Concernant le deuxième corps, les missions des contrôleurs de sécurité, encadrant les inspecteurs de sécurité, sont bien déterminées et distinctes de celles des techniciens de la surveillance spécialisée, qui encadrent les agents de la surveillance spécialisée. Le régime indemnitaire de chacune des spécialités est garanti. Le problème spécifique des contrôleurs de sécurité devrait être résolu.

Satisfaite de ce principe de respect de l'identité des professions, l'UCP a approuvé les orientations qui vont constituer la 4^{ème} étape de la réforme de la catégorie B, à l'ordre du jour du CSAP du 7 mars prochain.

Enfin, dans le cadre du projet de réorganisation « DPP 2012 », la moitié des postes de chefs de circonscription, de niveau A, nouvellement créés (3 sur les 6 postes), seront ouverts aux contrôleurs de sécurité et techniciens de la surveillance spécialisés, dans le cadre d'un examen professionnel. Les lauréats devraient bénéficier d'un emploi fonctionnel.

L'UCP a approuvé cette première étape de reconnaissance professionnelle, qui par la suite devra se poursuivre par la mise en place d'un débouché en catégorie A, pour cette filière qui en est actuellement dépourvue.

CASVP : la reconnaissance de la pénibilité dans les EHPAP doit se traduire sur le plan indemnitaire

Suite à la grève intersyndicale du 13 octobre dernier qui portait sur les conditions de travail dans les EHPAD, la Direction générale a réuni les organisations syndicales le 4 janvier 2012.

Elle a proposé de programmer dès le mois suivant, des réunions sur les thèmes essentiels que sont la pénibilité physique, la pénibilité psychique et l'organisation du travail.

L'UCP ne peut qu'adhérer à cette démarche qui appréhende dans son ensemble les notions de la pénibilité et le thème d'organisation du travail.

Cependant, la reconnaissance implicite par la direction de ces thèmes dont elle souhaite débattre avec les organisations syndicales ne peut que s'accompagner d'une traduction corrélative dans le régime indemnitaire des personnels.

L'UCP continuera, comme elle l'a fait le 4 janvier à revendiquer l'augmentation significative des primes des agents des EHPAD, ainsi que la création de postes de chefs d'exploitation au CASVP dans les établissements les plus importants.

L'UCP vous communiquera à chacune de ces étapes, l'avancement des négociations (contact : 01 43 47 83 90).

CTP DUCT du 12 janvier 2012

L'ordre du jour proposait notamment l'examen des bilans sociaux 2010 et des plans de formations de la DUCT et de la DPVI

Les organisations syndicales ont unanimement déploré que les bilans sociaux DUCT et DPVI 2010 soient présentés si tardivement, en janvier 2012.

Par ailleurs, les représentants des personnels ont fait état des remontées concernant les problèmes présents abordés en 2010 et toujours non résolus : difficultés de recrutements, postes vacants dans les 2 directions, problèmes d'insalubrité à l'antenne EDL de la Chapelle non réglés, dysfonctionnements dans certaines mairies, pourtant rénovées et labellisées, au niveau de l'organisation de la polyvalence et de la confidentialité, bureau des temps toujours dans le flou malgré la déclaration faite au CTP le 7 novembre 2011, pas de directives ni d'éclairage sur les attentes de l'élu et de la direction de la DUCT...etc. Les organisations syndicales, dont l'UCP, ont donc très majoritairement voté contre ces bilans sociaux, tout en reconnaissant la qualité des documents. En réponse :

- la présidente et l'administration ont proposé que les prochains bilans soient désormais présentés en juin de l'année suivante ;
- par ailleurs, la DUCT organise le 31 janvier à la mairie du 3^{ème} arrondissement un forum destiné à faire connaître aux adjoints administratifs de la ville (environ 5000) les métiers en mairie pour tenter de résoudre les problèmes de recrutement.

En ce qui concerne les bilans 2010-2011 et les perspectives 2012 dans le domaine de la formation, ont été reconnues la qualité de l'offre et de l'augmentation des demandes satisfaites.

L'UCP a voté en faveur du plan de formation 2012 de la DUCT et de celui de la DPVI.

Les ALG enfin reconnus par un débouché en catégorie B !

Nous rappelons que l'UCP avait voté favorablement au CSAP de juin 2011 la création de l'emploi fonctionnel de chef de service Intérieur pour les agents de logistique générale (ALG), comme constituant une première étape, à condition qu'un débouché en catégorie B soit mis en œuvre dans le cadre de la réforme statutaire de cette catégorie.

Cet emploi fonctionnel concerne a priori 72 ALG exerçant des fonctions d'encadrement ou de technicité. L'UCP n'a pas manqué de solliciter de nouveau Maïté ERRECART, lors du CSAP et en réunion de travail avec ses collaborateurs pour plaider en faveur du débouché en catégorie B, avec la profession dans sa diversité.

Nos arguments ont été entendus, dont celui de l'équité de traitement par rapport aux autres filières de métiers.

Maïté ERRECART a demandé à la DRH, dans le cadre de la réforme de la catégorie B, de rechercher la mise en œuvre de ce débouché. Nous en prenons acte avec satisfaction, comme nous remercions les directions gestionnaires que sont la DILT et de la DUCT, en soulignant particulièrement la part active de la DILT, direction « historique » des ALG.

Maintenant que la situation est débloquée, tout reste à construire avec la DRH. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45